
Projet éducatif des Ecoles des Femmes Prévoyantes Socialistes

Le projet éducatif des écoles des Femmes Prévoyantes socialistes définit les finalités, les objectifs, les valeurs, les choix de société et les références sur lesquelles se fonde leur enseignement.

Les écoles FPS délivrent un enseignement de promotion sociale, enseignement non obligatoire destiné aux adultes.

Les finalités générales qu'elles poursuivent sont établies par décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 et citées à l'article 7 :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Les écoles FPS relèvent de l'enseignement libre subventionné non confessionnel et adhèrent à la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants qui s'engagent à poursuivre simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- *Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves / étudiants.*
- *Amener tous les élèves/étudiants à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.*
- *Préparer tous les élèves / étudiants à être des citoyens responsables, autonomes, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.*
- *Assurer à tous les élèves / étudiants des chances égales d'insertion et d'émancipation sociale.*
- *Promouvoir la culture, en veillant à la faculté créatrice personnelle, en suscitant l'apprentissage des divers moyens d'expressions et l'analyse des messages qu'ils véhiculent.*

Les écoles FPS dépendent du mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes. Ce mouvement est né dans le contexte historique de la lutte politique et sociale qui a marqué toute l'histoire du socialisme de notre pays et dans une perspective d'émancipation des femmes via la transmission des valeurs d'égalité, de liberté et de solidarité.

Les écoles FPS contribuent à développer un idéal d'égalité et de parité.

- Elles défendent l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux.
- Elles défendent l'égalité au sens large : morale, sociale, économique, culturelle, civique, politique.
- Elles intègrent le concept de « genre » faisant référence à l'analyse critique de la construction sociale et culturelle selon le sexe et mettant en évidence la distinction homme/femme qui s'appuie sur la différence biologique.

Les écoles FPS défendent la démocratie, la tolérance, la solidarité, la justice sociale.

- Elles sont ouvertes à tous et accueillent tous les étudiants quelles que soient leurs convictions religieuses, philosophiques, politiques, leur milieu social, économique et culturel, leur pays d'origine, leur sexe...
- Elles respectent les personnes quelles que soient leurs convictions.
- Elles conçoivent la mixité sociale liée au sexe, à l'âge, à la culture, au handicap, à la catégorie sociale, à l'orientation sexuelle comme un enrichissement.
- Elles défendent les libertés de penser et de s'exprimer de chacun pour autant qu'elles soient compatibles avec notre constitution, nos lois, les textes fondateurs de la démocratie, comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant, ainsi que la Déclaration d'Athènes relative à la place des femmes dans la vie publique et politique.
- Elles s'opposent à toute forme de prosélytisme, de ségrégation et de discrimination.
- Elles veillent à développer chez tous et chacun des comportements de lutte contre toute inégalité, toute exclusion sociale, culturelle et sexuelle.

Les écoles FPS sont laïques et humanistes.

- Elles sont indépendantes par rapport à toute confession religieuse.
- Elles optent pour une éthique basée sur la liberté des choix de vie de chacun accompagnée de la responsabilité individuelle à l'égard des autres et de la société.
- Elles rejettent tout recours explicatif à des dogmes, à l'argument d'autorité ou à l'irrationnel.
- Elles adhèrent au libre examen, à l'indépendance du jugement et à l'esprit critique face aux idées reçues.

Les écoles FPS ont une conception socialiste de l'enseignement. Ainsi, elles associent l'idéal démocratique à l'épanouissement individuel et visent le progrès social.

- Elles sensibilisent à la compréhension des enjeux actuels de la citoyenneté.
- Elles favorisent l'évolution personnelle de l'individu, sa participation et sa responsabilisation à la vie sociale, politique, économique et culturelle dans la perspective d'une société où les citoyens hommes et femmes, atteindront le meilleur degré de bien-être et d'épanouissement.
- Elles favorisent le progrès social en s'appuyant sur le choix et l'application de leurs valeurs.

Projet pédagogique des Ecoles des Femmes Prévoyantes Socialistes

Pour mettre en œuvre leur projet éducatif dans l'enseignement de promotion sociale, les écoles des Femmes Prévoyantes Socialistes ont établi un projet pédagogique qui définit ses visées pédagogiques et ses choix méthodologiques suivants :

- Déterminer une offre de formation en fonction des besoins, des valeurs et des demandes
- Former des citoyens conscients et responsables de leurs droits et devoirs dans une société démocratique
- Favoriser l'évolution personnelle de l'individu, sa participation et sa responsabilisation à la vie sociale, politique, économique et culturelle.
- Privilégier des méthodes de formation et d'évaluation
 - o adaptées aux adultes mixtes et de cultures différentes,
 - o qui permettent à l'étudiant(e) d'être acteur(trice) de ses apprentissages
 - o qui associent étroitement la théorie et la pratique
 - o centrées sur le groupe et le projet sans négliger la progression de chacun(e) des étudiant(e)s
- Inciter les membres de l'équipe éducative à la formation continuée

Les missions des Ecoles FPS doivent être prise en charge solidairement par tous les membres du personnel : enseignants, auxiliaire d'éducation, administratifs ainsi que par les membres du pouvoir Organisateur.

Déterminer une offre de formation en fonction des besoins, des valeurs et des demandes

Les Ecoles FPS choisissent de proposer des formations de base qualifiantes, continuées, de spécialisations selon l'analyse des besoins des citoyens(ne)s et des partenaires privilégiés en tenant fondamentalement compte des concepts de solidarité, de justice sociale, d'égalité des chances et d'interculturalité, autant que de l'évolution des réalités socio-économiques.

Former des citoyens conscients et responsables de leurs droits et devoirs dans une société démocratique

Définir un cadre

Le règlement d'ordre intérieur des écoles des Femmes Prévoyantes Socialistes définit clairement les règles fondamentales, sur base desquelles la démocratie peut se vivre au quotidien.

Des réflexions, négociations, aménagements ou élaborations de règles plus précises sont envisageables en fonction de la réalité du terrain.

Les écoles favorisent l'établissement d'un contrat pédagogique sous forme de prise de connaissance des documents qui concernent l'étudiant et d'adhésion au règlement d'ordre intérieur.

Assurer l'accès aux informations

L'implication personnelle est une donnée du progrès individuel ; elle suppose que l'étudiant(e) soit conscient(e) de ses devoirs administratifs et pédagogiques.

Chaque personne directement concernée peut se procurer les projets, les règlements, les dossiers pédagogiques décrivant des finalités, programmes et capacités terminales de l'unité de formation ou de la section dans laquelle un étudiant(e) est inscrit.

Les écoles favorisent l'accès aux informations via la mise à disposition et la diffusion de celles-ci via les moyens adéquats : affichage aux valves, site internet, distribution de documents ...

Les écoles prendront des dispositions afin d'assurer la compréhension de certaines de ces informations quand cela sera nécessaire.

Des étudiants responsables et acteurs de leurs apprentissages

Dans les limites du cadre défini par l'autorité, des décisions concernant la gestion de la classe peuvent être prises par le groupe, les étudiants peuvent y exercer des responsabilités, assurer des rôles...

Quant à la gestion des apprentissages, elle nécessite plusieurs conditions :

- une communication claire concernant des objectifs poursuivis ainsi que les modalités et critères d'évaluation,
- une implication de l'apprenant (mise en projet – andragogie- méthodologie active – méthodologie du projet - évaluation formative – coévaluation – auto-évaluation – auto-régulation).
- un dialogue sur les difficultés concernées, sur la manière d'apprendre (métacognition)
- une responsabilisation des étudiants par rapport à l'évolution de leur parcours au niveau du développement de leurs compétences et de leur identité.

Favoriser l'évolution personnelle de l'individu, sa participation et sa responsabilisation à la vie sociale, politique, économique et culturelle.

Attentes positives, attitudes d'accueil et d'ouverture de la part de la communauté éducative et du personnel administratif

L'équipe éducative et administrative veille à instaurer une relation d'écoute et de dialogue entre elle et les étudiants. Elle est soucieuse de stimuler et entretenir leur désir d'apprendre. Elle les aide à s'épanouir. Elle les accompagne dans leur cheminement. Elle organise une orientation positive et continue des étudiants à la lumière d'un projet personnel et/ou professionnel.

Mise en pratique

En plus d'explicitier clairement les valeurs inhérentes au projet éducatif, les Ecoles FPS les illustrent par l'exemple et leur mise en pratique au quotidien au sein de la vie à l'école.

Elles veillent également à l'application de ces principes qui sous-tendent les activités extra-scolaires organisées à l'initiative de l'école, des enseignants, des étudiants...

Privilégier des méthodes de formation et d'évaluation

- adaptées aux adultes mixtes et de cultures différentes

Les Ecoles FPS veillent à doter les étudiant(e)s des compétences, en relation avec leur expérience sociale et professionnelle, dans un mode de relation entre adultes, dans le respect des uns et des autres et dans la confiance réciproque.

La mise en œuvre des méthodes de la pédagogie de la réussite réduira, par des apprentissages adéquats, des situations d'échec et favorisera l'insertion de tous et toutes dans les structures sociales, scolaires et économiques.

Les méthodes d'enseignement privilégiées favoriseront le développement de l'autonomie et de la confiance en soi et l'élaboration des projets personnels et/ou collectifs socialement réalisables et souhaitables, faisables économiquement.

Les écoles s'appuient particulièrement sur les principes de l'andragogie.

Elles tiennent compte du passé comme des projets d'avenir des étudiants. Elles se basent sur des caractéristiques de l'apprenant adulte qui

- a besoin de savoir pourquoi et comment il apprendra, d'être reconnu comme un individu capable de s'autogérer, d'utiliser son bagage d'expérience,
- retient ce qui lui servira dans son travail ou personnellement,
- est motivé intrinsèquement par le désir d'accroître sa satisfaction personnelle et professionnelle, l'estime de soi, sa qualité de vie ...

- *qui permettent à l'étudiant(e) d'être acteur(trice) de ses apprentissages*

Les enseignants des Ecoles FPS veillent à informer les étudiants des objectifs poursuivis, des compétences attendues et des critères d'évaluation qui seront utilisés lui permettant ainsi d'organiser son apprentissage, de s'auto-évaluer et de signaler les difficultés rencontrées. Dans ce but, les enseignants se réfèrent notamment au dossier pédagogique propre à chaque unité de formation ou section.

Ils vérifient la maîtrise des capacités préalables requises et investiguent les représentations des étudiants avant d'entreprendre une activité d'apprentissage dont ils ont clairement établi les buts.

Ayant en point de mire le développement des compétences, ils privilégient une approche participative et interactive, ils ont recours aux méthodes actives afin de permettre aux étudiants de transférer les savoirs, savoir-faire et attitudes dans des situations complexes de la vie quotidienne ou professionnelle.

Afin d'analyser l'évolution des étudiants, d'observer leurs démarches et difficultés d'apprentissage, les enseignants pratiquent l'évaluation formative. De plus, ils incitent les étudiants à la métacognition afin d'améliorer leur démarche d'apprentissage.

- *qui associent étroitement la théorie et la pratique*

Les enseignants des Ecoles FPS organisent les activités d'apprentissage en permettant aux étudiants de développer des concepts en lien avec la pratique. Ils utilisent les mises en situation, les jeux de rôle, les analyses de cas...

Les stages en milieu professionnel constituent un élément essentiel des programmes. Ils favorisent, en outre, la mise en pratique des compétences amorcées lors des cours, la découverte du milieu professionnel, l'intégration à ce milieu et l'exercice du métier.

Les enseignants des Ecoles FPS établissent des liens entre les activités d'enseignement et les stages notamment via la pratique réflexive.

Des experts partagent leurs expériences professionnelles lors de certains cours.

- *centrées sur le groupe et le projet sans négliger la progression de chacun(e) des étudiant(e)s*

Les enseignants des Ecoles FPS veillent à ce que l'ensemble des étudiants maîtrisent les capacités terminales. Ils différencient leurs méthodes et stratégies d'enseignement : activité individuelle, collective, ateliers, projets... Ils permettent ainsi que chaque étudiant trouve une méthode qui lui permette de progresser.

Le caractère libre et non confessionnel des Ecoles FPS implique le respect de l'article 3, § 6 du statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné : (11 février 1993)

« On entend par « établissement du même caractère », un ensemble d'établissements qui dispensent un enseignement confessionnel d'une même religion ou un ensemble d'établissements qui dispensent un enseignement non confessionnel, distingué à leur demande selon la philosophie dont ils se réclament ou regroupés dans le cas contraire ».

D'un point de vue administratif, les écoles veilleront aussi à disposer d'un personnel dont au moins trois quarts des membres sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement non confessionnel et ce, par référence à l'article 4 de la loi du 29 mai 1959 (Pacte Scolaire).

Les membres du personnel souscriront à une déclaration d'adhésion au caractère des Ecoles.

Les Ecoles favoriseront les contacts des professeurs avec le monde socio économique ainsi que la formation continuée de l'ensemble des membres du personnel.